

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 9426

22 JUL. 2019

N° 2065
2019

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2019	
Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
SIRET	47761168500033				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Production de films		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%				0
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input checked="" type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier côtée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art.244,quater X <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)					
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE <input checked="" type="checkbox"/>					
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé XOTIS					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr					
Noms et adresses :					
Du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tel. 0491250130					
Du conseil :					
Du CGA ou du viseur conventionné :					
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :					
CGA/OMGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	Identité du déclarant :	
				Date:	23042019
				Lieu:	MARSEILLE
				Qualité et nom du signataire:	M. Pérez Joseph, Président
				Signature:	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
47761168500033	5911A	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	466 290
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	50
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	466 290

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3						Néant *	<input type="checkbox"/>
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8		N-1	
				Net		3 1 1 2 2 0 1 7		Net	
		Brut		Amortissements, provisions					
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement*	AB		AC					
	Frais de développement*	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 521	AG	278	1 244	218		
	Fonds commercial (1)	AH	180 280	AI		180 280	180 280		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	66 939 332	AK	64 568 756	2 370 576	1 442 206		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 243	AS	16 737	3 506	5 498		
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 366	AU	46 266	12 100	17 469		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	3 000	CV		3 000			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*	BH	14 277	BI		14 277	14 141			
TOTAL (II)		BJ	67 217 018	BK	64 632 037	2 584 982	1 659 811		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			3 500	
		Marchandises	BT	12 721	BU		12 721	12 914	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			643		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	630 713	BY		630 713	307 431	
		Autres créances (3)	BZ	631 904	CA		631 904	427 211	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	23 065	CG		23 065	210 643		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 188	CI		31 188	31 930		
	TOTAL (III)	CJ	1 329 591	CK		1 329 591	994 272		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Écarts de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	68 546 609	1A	64 632 037	3 914 573	2 654 083		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *									
Immobilisations :				Stocks :		Créances :			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000)	DA	600 000	800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 936	2 936	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(13 603)	(36 908)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	558 784	23 305	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	1 359 186	488 675	
	TOTAL (I)	DL	2 507 302	1 278 008	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	180 536	86 090	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	180 536	86 090	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135 665	841	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	514	514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	127 884	167 960	
	Dettes fiscales et sociales	DY	190 214	177 281	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 908	13 600	
	Autres dettes	EA	383 851	297 667	
Compte régul.	EB	376 698	632 122		
TOTAL (IV)	EC	1 226 734	1 289 985		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 914 573	2 654 083		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 226 734	1 289 471		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	135 665	841		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	24 444	FE		FF	23 726
		FG	2 910 907	FH	537 208	FI	2 101 895
		FJ	2 935 351	FK	537 208	FL	2 125 621
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée*					FM	(17 322)
	Production immobilisée*					FN	1 757 289
	Subventions d'exploitation					FO	870 065
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	721 366
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 331
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 458 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 929
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(780)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 946 632
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 021
	Salaires et traitements*					FY	739 518
	Charges sociales (10)					FZ	338 629
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	1 779 862
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	835 389
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)					GD	86 090
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	6 092 389
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	(634 039)
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
Total des produits financiers (V)						GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Différences négatives de change					GR	2 034
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
Total des charges financières (VI)						GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	2 034
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(2 034)
						GW	(636 074)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	433 871	573 689	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	438 871	573 689	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	603	761	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	81 432	458	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG	1 304 381	381	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 386 417	1 601	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(947 546)	572 088	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(180 536)	(87 290)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 203 074	6 032 038	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 644 291	6 008 734	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	558 784	23 305	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 000	6 241	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	483 207	334 371		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Prt cession element d'actif			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				5 000	
Dotations et Reprise sur prov amortisst derogatoires			1 304 381	433 871	
PV			205		
Perte créance irrécouvrable			398		
Abandons de projets en cours			77 932		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	65 176 173	KE		KF	1 946 120
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	20 243	KT		KU	5 100
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	41 553	KW		KX	
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	400
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	40 773	LC		LD	1 335
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	102 569	LO		LP	6 836
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations		8U		8V		8W	3 000	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	14 141	1U		1V	136	
TOTAL IV		LQ	14 141	LR		LS	3 136	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	65 292 883	ØH		ØJ	1 956 092	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 160	LW	67 121 133
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	5 100	MK	20 243
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	41 553
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	400
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	25 696	MT	16 412
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		
TOTAL III		IY		NG	30 796	NH	78 609	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 000
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 277
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	17 277
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	31 956	ØL	67 217 019	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		PE	62 647 384	PF	1 834 530	PG		PH	64 481 914	
TOTAL I										
TOTAL II										
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 745	QA	2 212	QB	220	QC	16 737	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	31 417	QE	2 379	QF		QG	33 796	
	Matériel de transport	QH		QI	26	QJ		QK	26	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 441	QM	4 312	QN	25 308	QO	12 445	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	79 602	QV	8 928	QW	25 528	QX	63 003	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	62 726 986	ØP	1 843 458	ØQ	25 528	ØR	64 544 917	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P61	304 336	P7	P8	P9	Q1	1 304 336	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	45	T5	T6	T7	T8	T9	45	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	45	X4	X5	X6	X7	X8	45	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	45	NR1	304 336	NS	NT	NU	NV	1 304 381
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	1 304 381	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		1 304 381	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Primes de remboursement des obligations						Z9		Z8		
						SP		SR		

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	488 675	1 304 381	433 871	1 359 186	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	488 675	1 304 381	433 871	1 359 186	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	86 090	180 536	86 090	180 536		
TOTAL II	5Z	86 090	180 536	86 090	180 536		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	906 086	6B	818 966	87 120
		- corporelles	6E		6F		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		
		- titres de participation	9U		9V		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7			
	Sur stocks et en cours	6N		6P			
	Sur comptes clients	6T		6U			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y			
	TOTAL III	7B	906 086	TY	818 966	87 120	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 480 851	UB	1 484 917	UC	1 338 927
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	180 536	UF	905 056	
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ	1 304 381	UK	433 871	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	14 277	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	630 713	630 713		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	365	365		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	198	198		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	198 170	198 170	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 502	41 502	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	391 669	391 669		
	Charges constatées d'avance		VS	31 188	31 188		
	TOTAUX		VT	1 308 082	1 293 805	14 277	
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	135 665	135 665		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	127 884	127 884			
Personnel et comptes rattachés		8C	8 028	8 028			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	110 043	110 043			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	67 084	67 084		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 059	5 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	11 908	11 908			
Groupe et associés (2)		VI	514	514			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	383 851	383 851			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	376 698	376 698			
TOTAUX		VY	1 226 734	1 226 734			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	514
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	558 784	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	6 920	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	944	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ	205	Charges financières (art.212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						WR	749 350	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WB	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XB	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - ZFU (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont déductions exceptionnelles pour investissement *)						X9		
Créance déduite par le report en arrière de déficit						ZI	283 060	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
						XH	283 060	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	466 290	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	466 290	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 231 547	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	466 290	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	765 257	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	765 257	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	8 984	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(36 908)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	23 305				Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(13 603)		(N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(13 603)					
										TOTAL II	ZH	(13 603)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 779 214	1 425 977						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)		J8	363 683	XQ	405 185	227 551						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	38 889	36 533						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	4 927	3 972						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	322 260	252 599						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 550 475	1 946 632						
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	13 119	5 836						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	25 858	21 185						
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	38 977	27 021						
					YY	203 922	122 241						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ	166 667	127 232						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	828 037	722 378						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *				ØS								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ZK		%		%				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR	0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹ *

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2019

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS** Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 PRODUCTIONS</u>		Néant * <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01012018</u>	et clos le : <u>31122018</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 472 559
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	2 000
	TOTAL 1	OX	3 474 559
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	13 594
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 334 395
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	1 347 989
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	3 427
Variation négative des stocks		OQ	193
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 186 792
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	353 088
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	486 833
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	3 030 332
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)		OG	1 792 216
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 792 216
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujéti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation			HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 688

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille

Nom marital % de détention 39,10 Nb de parts ou actions 269

Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Pays France

Adresse : N° 28 Voie Rue de la Martinique

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Gilles

Nom marital % de détention 39,24 Nb de parts ou actions 270

Naissance : Date 04/03/1967 N° Département 69 Commune Carpentras Pays France

Adresse : N° 70 Voie Chemin du Roucas Blanc

Code Postal 13007 Commune Marseille Pays France

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise **SAS 13 PRODUCTIONS**

Adresse **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE	
1	M PEREZ CYRILLE, Directeur de Production, 28 Rue de la Martinique, 13006 Marseille
2	Mme MONTEIRO Dominique, Producteur artistique, 24 Bd des Filles du Calvaire, 75011 Paris
3	M PEREZ Gilles, Réalisateur, 70 Chemin du Roucas Blanc, 13007 Marseille
4	MME SIMON Nathalie, Interprète, 54 Avenue des Goumiers 13008 Marseille
5	M LUQUE Geoffrey, Chargé de production, 11 Rue de la Pierre Levée 75002 Paris
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	64 800			64 800	24 268	12 982		102 050
2	47 300			47 300	1 816			49 116
3	47 099			47 099	5 574	305		52 978
4	43 000			43 000	55			43 055
5	42 336			42 336	509			42 845
6								
7								
8								
9								
10								
**	244 535			244 535	32 222	13 287		290 044

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		549
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		45 873
Total		46 422

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) 10	336 466	- de l'exercice 2018 10	
- de l'exercice précédent 10	350 436	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire **M. Perez Joseph, Président** À MARSEILLE le 23042019
Signature,

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :
SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CICE	16 434	"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
CIN	180 536	"CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés
		"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
		"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
		"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles
		"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques
		"CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers
		"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
		"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
		"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat
		"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
		"AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	264 902
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	81 028
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

Montant du CICE préfinancé

Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
 (ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
		"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
		"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
		"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
		"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
		"FAM" Crédit d'impôt famille
		"PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse
		"COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
		"CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
		"RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
		"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
		"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
		"PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
		"AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Crédit d'impôt (3)	Montant	(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
			"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
			"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
			"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
			"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
			"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
			"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
			"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
			"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
			"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
			"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SAS au capital de 600 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 1 346 938€.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
	3 472 559	2 125 621
VARIATION 2018 / 2017	63,37%	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

S

CS *N*
1/5

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 8 069€.

II. AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS AFFECTATIONS DE RESULTATS - EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à apurer de 43 645,16 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	558 783,65
Report à nouveau	-13 603,09
Réserves distribuables	
Total	545 180,56

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve Légale	27 939,18
Report à nouveau	517 241,38
Total	545 180,56

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été faite au titre des trois derniers exercices.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société ne comptabilise pas de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche

Handwritten marks: a large '5' at the bottom center, a signature 'ca' to its right, and a squiggle 'N' further right. At the bottom right corner, the page number '3/5' is printed.

IV. **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

V. **PERSPECTIVES POUR L'ANNEE EN COURS :**

L'année 2018 a vu la livraison de nombreux documentaires et la poursuite de nos deux magazines pour France Télévisions, antennes régionales.

Nous avons également continué notre activité de coproduction, notamment dans le domaine de la fiction, afin de poursuivre notre travail de réseau.

Pour l'année en cours, nous souhaitons poursuivre l'activité de prestation de films et production audiovisuelle, en développant encore plus nos documentaires, et en renforçant cette activité notamment en faisant des coproductions internationales, mais aussi en développant notre secteur fiction, télévisuelle et cinéma, par la production de série, d'unitaires, mais aussi de longs métrages cinéma et en poursuivant nos courts métrages, afin d'être sur l'ensemble des secteurs de la production, hormis l'animation qui constitue une catégorie bien à part de notre métier.

Un développement de nos productions digitales et institutionnelles, notamment dans le secteur des institutions culturelles, commence à porter ses fruits, et nous redoublerons d'efforts en 2019 pour développer de nouveaux produits et clients.

VI. **AUTRES MENTIONS LEGALES :**

Délais de paiement :

Exercices	Echéance 30 jours	Echéance 45 jours	Echéance 60 jours	Echéance > à 60 jours
31/12/2017	13 490	13 490	- 1 388	-1 388
31/12/2018	45 028	2 444		25 425

Prise de participation, de contrôle, auto contrôle et sociétés contrôlées :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice 2018. Il en est de même pour la prise de contrôle.

Aucune société n'est contrôlée par notre société et nous n'avons créé aucune action auto détenue .

VII. **AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ASSOCIES SERONT APPELES A STATUER :**

Conventions réglementées :

Nous vous demandons de valider la ou les convention(s) réglementée(s) présentée(s) dans le rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice.

W cl N

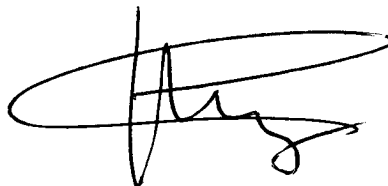
33

VIII. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus au Président de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président



SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 600 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le 27 juin 2019 à 9 heures 30, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, SAS au capital de 600 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 28 Rue de la Martinique à Marseille titulaire de 269 parts.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 270 parts.
- M PEREZ Joseph demeurant Vieux Chemin Notre Dame Le Papyrus à Rochefort du Gard titulaire de 149 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 688 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 227-10 du C. Com.
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 558 783,65 euros.

V^r ca

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetés à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 069,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de - 180 536,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 545 180,56 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	558 783,65
Report à nouveau	-13 603,09
Réserves distribuables	
Total	545 180,56

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve Légale	27 939,18
Report à nouveau	517 241,38
Total	545 180,56

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

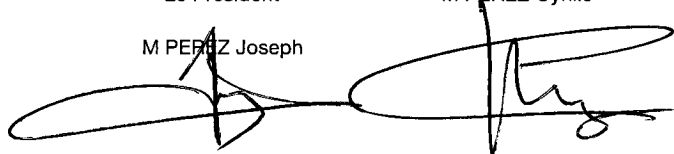
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

M PEREZ Cyrille

M PEREZ Gilles

M PEREZ Joseph



SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 600 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 558 783,65 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujétis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 069,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de - 180 536,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 545 180,56 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	558 783,65
Report à nouveau	-13 603,09
Réserves distribuables	
Total	545 180,56

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve Légale	27 939,18
Report à nouveau	517 241,38
Total	545 180,56

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

af

cl

n